Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, 10 Aout 1904. — No. 39

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)........ 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

L'Exposition Defunte

Tout passe ici-bas, même les expositions qu'on annonce des mois et des mois à l'avance. Celle de Winnipeg est donc terminée depuis samedi. Tous sont contents de retourner enfin aux affaires.

Car, il faut bien se l'avouer: le temps de l'exposition est un bouleversement.

Toutes choses bien comptées et bien pesées, pourtant, les derniers quinze jours nous ont été profitables. Notre province va bénéficier immensément de cet étalage de nos produits.

Nos ressources sont mieux connues, plus appréciées.

Il convient de féliciter M. Heubach et les directeurs de l'Exposition sur le succès qui couronne leurs persévérants efforts. Ainsi que nous le disions il y a huit jours, la critique pourrait mettre le doigt sur certaines lacunes, mais elle ne peut non plus, si elle veut rester juste, manquer de rendre hommage au travail qui s'est fait et aux résultats magnifiques de ce travail.

Noces d'Argent Sacerdotales

Le 17 de ce mois d'août, le Rev M. Dufresne, curé de Lorette, célèbrera ses noces d'argent sacerdotales. A cette occasion fête extraordinaire à Lorette: la veille au soir (le 16) séance au couvent; le lendemain grand'messe, sermon da circonstance et banquet.

Le train rapide du C. N.R. qui part de Winnipeg à 4.50 h. arrêtera le 16 au soir à la gare de Lorette. Le retour pourra s'effectuer le lendemain soir par le train ordinaire.

M. Dufresne a été autrefois curé de la cathédrale. Saint-Boniface aimera donc à plus d'un titre lui rendre hommage.

FRANCE ET VATICAN

La Patrie

Le Vatican n'a pas encore répondu, au moins si nous devons en juger par les dépêches, à la note diplomatique de M. Delcassé qui, on s'en souvient, demande au Saint-Siège de retirer sa lettre aux Evêques de Dijon et Laval.

Cette lettre était une mise en demeure, par le Souverain Pontife, à ces deux prélas, d'envoyer leur, démission à Rome. Les deux évêques transmirent au Ministre des Cultes l'injonction qu'ils avaient reçue du Souverain Pontife. De là la note diplomatique de M. Delcassé.

Ceux qui n'ont pas étudié avec assez de soin l'histoire du Concordat de 1801, invoquent pour justifier la position prise par le gouvernement français et les deux prélats, les lois organiques—comme si ces lois organiques faisaient partie du Concordat lui-même.

Après une année de négociations entre les représentants du Premier Consul et les représentants du Saint Siège, le Concordat fut signé.

Il fallait qu'il fut ratifié par les chambres françaises.

Quelle ne fut pas la surprise du Saint Siège, lorsqu'il constata que le premier Consul et ses ministres avaient annexé au Concordat toute une série de dispositions législatives, au sujet desquelles la cour de de Rome n'avait pas été consultée, et qui ne faisait pas partie de l'arrangement intervenu.

Or, parmi ces dipositions, il en est une ainsi conçue.

"Les évêques seront tenus de résider dans leur diocèse. Ils ne pourront en sortir qu'avec la permission du Premier Consul."

Aussitôt que la cour de Rome apprit la nature des lois organiques, elle protesta avec énergie.

Les protestations d'alors ont été réaffirmées par tous les souverains pontifes.

S'il fallait interpréter à la lettre la disposition des lois organiques que nous venons de citer l'évêque de Versailles, par exemple, ne pourrait pas venir à Paris sans passer par les antichambres du Ministre des Cultes

Le Concordat n'a jamais eu pour objet de donner au gouvernement français le droit d'intervenir dans les rapports religieux qui doivent exister entre le chef de l'Eglise catholique et les membres de l'Episcopat français

La discipline religieuse est du ressort exclusif de la cour de Rome.

C'est à ce point vrai qu'un évêque nommé par le gouvernement de la France, ne peut exercer son ministère et ses fonctions avant d'avoir été nommé par la cour de Rome.

Il est bien possible que quelques évêques français de notre époque se laissent cheoir, comme quelques évêques français des jours de la révolution le firent.

Le négociateur du Concordat, Talleyrand, était un ancien évêque.

Il était du reste absolument opposé aux vues du Premier Consul, et ne voulait aucune réconciliation avec l'Eglise.

Le Concordat fut le résultat de négociations diplomatiques entre deux puissances qui traitaient d'égal à égal: la Puissance de la France et la Puissance du Vatican.

Il ne fut pas un acte de soumission de la part de Rome au gouvernement français.

Le Pape consentit à ratifier la vente des biens ecclésiastiques, à la condition que le gouvernement de la France se chargeât de payer au clergé une indemnité sous forme de traitement aux évêques, aux prêtres, etc. etc.

Les évêques et les membres du clergé de France ne sont donc pas les employés et les serviteurs du gouvernement français.

Le traitement qu'ils reçoivent est une compensation limitée et imparfaite de spoliations dont l'Eglise de France avait été la victime durant la révolution.

Le gouvernement actuel peut bien répéter les actes de spoliation accomplis il y a cent ans, et refuser de tenir les engagements solennels contractés par la France. Cela ne changera rien à la situation morale et aux droits de l'Eglise.

Jusqu'ici, il n'y a que deux évêques en cause. Il pourrait y en avoir plus, et pour notre part nous n'en serions ni surpris ni scandalisés. Il y a eu d'autres révoltes, d'autres chutes, que celles que l'on prédit. L'Eglise catholique n'en est pas moins restée inébranlable sur ses assises immortelles.

***

Depuis que l'article ci-haut a été écrit, les dépêches nous ont apportés la nouvelle que la cour de Rome a répondu au gouvernement français par un refus courtois mais catégorique de retirer les lettres adressées au évêques de Dijon et de Laval.

Mgr l'évêque de Dijon, obéissant aux injonctions du Saint-Père, est parti pour Rome.

AU COLLEGE

Lundi, le 15 du courant, à 7 h. a. m., aura lieu au collège de Saint-Boniface, une messe spéciale à l'occasion de la fête de l'Assomption.

Tous les élèves, anciens, actuels et nouveaux de Saint-Boniface, de Winnipeg ou des environs, sont invités à venir faire la sainte communion à cette messe, puis prendre le déjeûner au collège et à faire connaissance avec les nouveaux maitres.

Réunion du comité des anciens élèves le soir à 8 heures.

La Convocation des anciens qui voudront venir recevoir le rapport du comité est remise à un peu plus tard, la date devant être fixée par le comité même.

Nous savons que c'est le vœu des Révérends Pères Jésuites de rencontrer le plus d'élèves possible au collège, le 15 août.

Et nous ne doutons pas non plus que les élèves, anciens comme actuels, ne se fassent un plaisir de venir saluer leurs maitres dans les murs même de l'*Alma Mater*.

Le Manitoba.

Mercredi 10 Août 1904

FANATISME ET VEULERIE

Nous assistons en ce moment à un spectacle navrant ; et il est à se demander sérieusement où le peuple canadien-français de la province de Québec ira bientôt s'il se laisse encore une fois leurrer par le langage enflammé de la presse libérale française.

Le fanatisme est un sentiment de basse jalousie, égoïste et lâche, qui emporte le cœur dans des excès où la raison n'a plus aucun contrôle.

Y a-t-il rien de plus blessant pour un Canadien-français que de lire dans une feuille anglaise des appels irraisonnés aux passions de ses compatriotes contre notre race ?

Le fanatisme a failli élever au Manitoba une barrière infranchissable entre les éléments anglais et français, protestants et catholiques. Le fanatisme a failli briser la confédération canadienne ; et si l'on n'y prend garde, des deux côtés, le fanatisme empêchera le Canada de s'acheminer vers ses hautes destinées.

Or, depuis quelques jours on ne peut lire une feuille libérale française sans y sentir le souffle vilain du fanatisme ; on se livre à l'attaque perfide et à l'injustice criante contre les chefs conservateurs anglais et protestants du Canada et leurs alliés canadiens-français.

Loin de nous l'idée de vouloir empêcher l'orgueil de race ou la fierté du sang.

Il est beau de voir un peuple, quelqu'il soit, se soulever en masse contre l'oppression et braver le péril plutôt que de céder une seule parcelle de ses libertés.

Le peuple canadien-français, petit par le nombre, est grand par son passé glorieux, par ses luttes brillantes, par son étonnante vitalité; il est grand aussi par la situation singulièrement remplie de prestige que son énergie et son attachement à des traditions séculaires lui ont faite sur le continent américain.

La fierté nationale cependant ne doit pas se trouver seulement dans les paroles ; c'est dans les actes qu'il faut surtout la chercher.

Autre chose est le patriotisme éclairé qui fait vivre et la *veulerie* qui ruine, désagrège et attire le dédain des autres.

Le fanatisme libéral de la province de Québec fait en ce moment une sauvage attaque contre le parti conservateur anglais et contre nos chefs français de cette province.

Le *Soleil*, de Quebec, ce journal sans principes et sans honneur, digne fils du fameux *Electeur* mort victime de son radicalisme, se rue avec haine contre le Tory orangiste, et, de ce chef, accuse les leaders conservateurs français d'être des traîtres ; il s'écrie avec une féline hypocrysie :

« Nous sommes des canadiens-français ; nous sommes catholiques et nous n'avons pas honte de l'être. »

Mais où étiez-vous donc, fervents catholiques, vaillants patriotes! quand Greenway et votre dieu Sifton lacéraient la constitution du pays et frappaient la minorité française et catholique du Manitoba ?

Où étiez vous donc en 1895, quand un orangiste, sir MacKenzie Bowell, disait au pays:

" J'y perdrai ma tête, ou les catholiques rentreront dans leurs droits."

Où étiez-vous, vous et votre chef, quand en 1896, un anglais protestant, sir Charles Tupper, entouré de la députation conservatrice anglaise, française, protestante et catholique, disait, en dedans et au dehors du Parlement, que la minorité française du Manitoba avait des droits constitutionnels qui lui avaient été injustement enlevés, et qu'il fallait les lui rendre.

Alors nous vîmes le spectacle étonnant d'un chef anglais protestant voulant remettre aux catholiques français les biens volés par le parti libéral au Manitoba, tandis qu'un chef français et catholique empêchait de tout son pouvoir la restitution de se faire!

Que sont devenues les promesses de votre chef, qu'avant six *mois* la minorité française du Manitoba jouirait de la pleine possession de ses droits.

Plus que six *années* se sont écoulées; et cet homme, que vous voudriez faire accepter pour le peuple canadien-français à lui tout seul, n'a pas encore trouvé moyen de racheter sa parole, d'accomplir sa promesse solennelle de chef de parti, et de rendre justice à sa race.

Où étiez-vous donc en 1896, quand la ville de Winnipeg même, le centre de toute l'agitation scolaire, ratifiait par une majorité conservatrice le "*Remedial Bill* approuvé par l'épiscopat canadien tout entier? Tandis que Winnipeg, ville protestante et anglaise, se soumettait à la constitution du pays, vous souleviez dans la province de Québec, le cri de race autour de votre chef; vous frappiez dans le dos la minorité française du Manitoba, vous trompiez sciemment nos frères de Québec et vous leur faisiez donner un vote qu'ils n'auraient jamais donné s'ils avaient connu votre astuce et votre perfidie.

Ou êtes-vous encore aujourd'hui ?

Sur les tréteaux de la décadence nationale!

Vous faites chez vous une œuvre néfaste, dangereuse, félonne; on se plaint de vous avec raison dans les autres provinces.

Ah! quand il s'agissait des Bœrs, vos poumons n'étaient pas assez forts pour crier contre la perfide Albion; il n'y avait pas de plus grands dénonciateurs que vos chefs, et pourtant les Bœrs n'étaient ni de notre sang, ni de notre religion ; mais quand il s'agit de vos compatriotes du Manitoba, de Canadiens-français éloignés peut-être, mais aussi patriotes que vous, le silence et l'abandon sont les seuls encouragements que vous puissiez leur donner.

Les mêmes démagogues qui, pour une nation avec laquelle nous n'avions après tout aucune relation, aucune communauté d'idées et de sentiments, étaient prêts à jeter la zizanie entre les anglais et les français de la Puissance et même briser le lien colonial, ont été les premiers à nous abandonner, à nous lâcher honteusement, quand dans les prairies de l'Ouest, sur les bords de la Rivière Rouge nous luttions avec désespoir pour les droits de notre langue et de notre religion.

Libéraux de Québec, vous êtes perfides; Canadiens-français de Québec, on vous ment lorsqu'on lance l'apostrophe de *traîtres* aux chefs conservateurs français: vos chefs conservateurs ont été à peu près les seuls défenseurs de notre race. Ils sont tombés, mais comme des héros, en face de l'ennemi, l'amour de la patrie dans le cœur, et frappés par leurs propres compatriotes.

Non ! ce n'est pas en soulevant les préjugés de races que l'on réussira à faire au Canada une grande nation.

Nous avons besoin des anglais et les anglais ont besoin de nous.

Aussi longtemps que les droits des minorités ne seront pas sauvegardés; aussi longtemps que les brouillons et les hypocrites ne seront pas contrôlés; aussi longtemps qu'il sera permis aux journalistes comme ceux du *Soleil* et du *Canada* d'accuser de traîtres les hommes qui ont été les défenseurs de notre race, dans les moments les plus critiques; de notre existence comme peuple; aussi longtemps que le patriotisme consistera en des mots et non en des actes, nous verrons non seulement nos libertés en péril continuel, mais nous pourrons lire sur la figure des autres races le mépris et la défiance à notre égard.

Si nous voulons que justice nous soit rendue, il faut nous-mêmes la donner aux autres.

L'union nécessaire à notre pays ne peut s'obtenir qu'à ce prix. Si les chefs libéraux et leurs organes s'étaient unis à nous vaillamment dans notre protestation contre l'enlèvement de nos droits nationaux ils auraient gagné le respect de nos adversaires, les-quels n'auraient pu faire autrement qu'admirer la noblesse de notre race.

La seule conclusion logique que l'on puisse déduire de leurs propos calomniateurs d'aujourd'hui, c'est que la gloriole d'un homme leur tient plus puissamment au cœur que la conservation des droits sacrés que nous ont légués nos pères.

Il faut à notre peuple des aspirations plus hautes qu'un *sectionalisme* étroit ; il nous faut l'union loyale de tous les canadiens-français et anglais, sous le drapeau britannique, dans une idée commune : la conservation intacte de la constitution.

Notes Politiques

La session fédérale se termine aujourd'hui, à Ottawa. Sénateurs et députés vont chacun gagner leurs demeures.

Messieurs les députés n'en auront pas pour longtemps, paraît-il, à se reposer au sein de leurs familles : on va les lancer sans tarder dans la tourmente électorale.

***

L'Hon. M. Blair, l'ancien ministre des chemins de fer, est ici depuis la semaine dernière. C'est lui qui, bien que libéral ardent, a condamné comme ruineux pour le pays, le projet du Grand-Pacifique dont Sir Wilfrid Laurier vient de nous faire cadeau.

LA GUERRE

D'après les dernières informations télégraphiques, les événements de la guerre en Mandchourie se développe avec lenteur. La période des pluies avait suspendu quelque temps l'offensive japonaise. Mais elle a repris, depuis quinze jours, avec une vigueur qui prouverait à elle seule une amélioration climatique, confirmée d'ailleurs par les dépêches. Par une chaleur torride, les évolutions et les marches continuent, entrecoupées parfois par de courts engagements. Le général Kuropatkin, après avoir recueilli le corps de Stackelberg, a repris sa tactique primitive. Il cède et se replie lentement, mais en disputant le terrain et en faisant sentir le prix de sa résistance aux armées japonaises. Celles-ci ont occupé Ta Tché Kiao et Niou Tchouang. C'est une nouvelle base d'opérations maritimes que les Japonais s'assurent en rejetant définitivement Kuropatkin sur Moukden et en isolant complètement Port-Arthur.

Le problème se précise donc sur deux points : degré de résistance de Port Arthur et date de l'arrivée des renforts attendus par Kuropatkin.

Port Arthur tiendra longtemps encore. Le chenal est toujours libre. Les croiseurs sortent de temps à autre et tiennent la flotte japonaise en haleine. Evidemment, cette tactique combinée avec les "raids" brillants de l'escadre de Vladivostock, a pour but d'user, par le temps et par les éléments, la résistance des forces navales japonaises. L'altération du matériel de ces grandes unités navales est extrêmement rapide ; les personnels eux-mêmes, surmenés, et surtout à bord des petits bâtiments, auront perdu leur entrain et peut-être en partie leur disponibilité quand le moment de frappet un coup décisif sera venu, c'est-à-dire soit au moment de l'attaque de vive force de Port-Arthur, soit à l'heure ou l'escadre de la Baltique—dont on annonce toujour le départ—arrivera sur lieux

Quant à l'armée de Kuropatkin, s'accrochant à toutes les aspérités du terrain, elle lutte pied à pied, tandis que le Transsibérien, en pleine activité, lui amène chaque jour des approvisionnements et des hommes. La Russie parait avoir reconnu que les premiers effectifs ne pouvaient suffire à la tâche immense qui leur incombe, c'est-à-dire à défendre contre un ennemi admirablement concentré les espaces infinis qui s'étendent de Vladivostock à Port Arthur.

Il faut qu'une armée nouvelle soit mise aux ordres du général en chef et que cette armée, défalcation faite des non-valeurs et des troupes immobilisées dans les provinces du nord et à Port Arthur, égale en nombre et en canons les ressources dont dispose le commandant en chef japonais.

De nouveaux corps sont donc mobilisés, et le caractère plus "national" que "colonial" de cette mobilisation nouvelle ressort du fait que le régiment de Viborg, qui a pour chef nominal l'empereur Guillaume d'Allemagne, est parti pour l'Extrême Orient.

La Russie attend son heure, pleine de foi dans sa ténacité et dans l'esprit de sacrifice de ses nombreuses populations militaires. On indique même que ce n'est pas le moment de perdre confiance quand la guerre est à peine commencée, et qu'à Tokio certains indices paraissent révéler un premier épuisement et des inquiétudes déjà manifestes, du moins chez les plus sages, au sujet de la prolongation indéfinie de la guerre.

En résumé, il semble bien que les choses vont traîner en longueur, et qu'on atteindra l'hiver dans ces dispositions réciproques de tension douloureuses et de rencontres sanglantes sans effets décisifs.

LA NOUVELLE CATHEDRALE

M. le grand-vicaire Dugas nous annonçait dimanche que les plans de la nouvelle cathédrale étaient arrivés au palais archiépiscopal.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque devra les accepter avant qu'on ne se mette à l'œuvre. Les travaux commenceront, dit-on, le printemps prochain. Voilà, certes, une bonne et agréable nouvelle.

SOUMISSIONS

Des soumisions seront reçues jusqu'à lundi le 15 Août courant pour la construction des trottoirs suivants, en madrier de pin:—

Rue Marion, côté Sud, de la rue du Collège à Oak Avenue, 5'4"

Oak Avenue, de la rue Marion à l'extrémité Nord de la dite avenue 5'4".

St. Joseph, côté Ouest, de la rue Aubert à la rue Messager, 5'4"

Rue Horace, côté Nord, de la rue du Collège à la rue St. John, 5'4"

Avenue Taché, côté Est, de l'avenue Provencher jusqu'à la rue La Vérandry, 8 pieds.

Rue des Meurons, côté Est, de l'avenue Provencher jusqu'au terrain de l'Ecole Industrielle, 6 pieds.

Rue Désautels, côté Nord, de la rue des Meurons à la rue Youville, 6 pieds.

Rue St. Jean Baptiste, côté Ouest, de de la rue Notre dame à la rue LaVérandrye 5 pieds 4 pouces.

L'entrepreneur devra fournir les matériaux et la main d'œuvre. Les devis peuvent être examinés au bureau de l'ingénieur de la Ville où des formes de soumissions peuvent aussi être obtenues.

St Boniface, 9 Août 1904.

Par Ordre
THEO BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à " Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE,
Acting chief clerk,
Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN,
Provincial Gouvernement Agent,
617, Main Street, Winnipeg.

NOTICE

RURAL MUNICIPALITY OF RITCHOT, MANITOBA

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By vertue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of Ritchot under his hand and the corporate Seal of the said Municipality and bearing date the twenty-eight day of july, A.D. 1904 to me directed commending me to levy upon the several parcels of land in the said Municipality, mentioned and set fort in the list of lands hereto annexed for arrears of taxes respectively due thereon together with costs, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and cost are sooner paid I will at the hour of one o'clock in the afternoon of thursday the fifteenth day of September 1904 at the municipal office in the village of St. Norbert in the province of Manitoba, proceed to sell by public auction, the said lands for arrears of taxes and cost.

Description of Property Part of Section or Parish Lot	Section	Township.	Range	Acres	Arrears of Taxes	Costs.	TOTAL	Patented Or unpatented
Inner & Outer 2 Miles Lot 62 St-Norbert.				190 77	38 76	50	39 26	Patented
Outer 2 miles & Nly 4chs Inner 2 Miles Lot 91 St-Norbert				156	49 82	50	50 32	do
Lot 114 "				8 10	19 56	50	20 06	do
East part Lot 131 & 132 St-Norb.				81 91	28 91	50	29 41	do
Lot 216 St-Norbert				152	40 55	50	41 05	do
Lot 217 "				97 50	25 90	50	26 40	do
Nly 8 chs 218 St-Norbert				79	21 18	50	21 68	do
" 221 "				92 50	34 02	50	34 52	do
Sly 5 chs 234 "				85	56 01	50	56 51	do
Nly 5 chs 235 "				82 75	40 15	50	40 65	do
Sly 5 chs 235 St. Norbert except part of Sly 2 chs between Red River and Main Road, and one acre being the south West Corner of part East Main Road				76 75	64 79	50	65 29	do
Lot 532 Ste. Agathe				244	64 69	50	65 19	do
" 592B "				355	120 17	50	120 67	do
" 594 "				148	49 95	50	50 45	do
" 596 "				150	50 65	50	51 15	do
" 598 "				153 33	51 72	50	52 22	do
" 600 "				157	53 16	50	53 66	do
" 602 "				157	53 16	50	53 66	do
" 604 "				152 50	51 34	50	51 84	do
" 606 "				146 50	49 61	50	50 11	do
" 608 "				143	76 85	50	77 35	do
NW¼	25	8	3E	160	53 57	50	54 07	do
Lot 145 St-Norbert				10 60	36 63	50	37 13	do

Dated at St. Norbert this twenty Ninth day of July 1904

G. T. LANDRY,
Sec. Treasurer Municipality of Ritchot.

FERME MONTEE

A VENDRE

160 acres de terre, à Rosewood, à 6 milles au Nord-Est de la station de chemin de fer de St-Anne chantier de 18 X 16, en pièces de tremble; étable de 70 par 25 et bas côté de 35 par 10 et tout le roulant ci-après énuméré. Le sol est d'argile sablonneuse et très fertile, 100 acres cultivables et 60 acres en bois; source d'eau pure et abondante près de la Maison

Le matériel et le stock consistent en 3 chevaux de 8, 9, 10, ans, 1 sleigh, 1 voiture d'été, 1 charrue, 1 moulin à faucher, avec râteau, 2 wagon, 15 vaches à lait, 2 taures de 2½ ans, 8 bœufs, et 5 génisses d'un an et demi, 14 veaux de l'année, 1 taureau de 3 ans, canistres à lait, Jouissance au 1er Novembre prochain.

(Prix de vente, 2000,00)

L'acquéreur devra prendre, au prix de l'endroit le foin récolté par le vendeur pour hiverner les animaux.

S'adresser à THEO BERTRAND
Saint-Boniface, Man.

EN VISITE

Madame Despars, épouse de M. Horace Despars, de Los Angeles, Cal., et Mesdemoiselles Despars, sont en visite à Saint-Boniface chez M. A. Phaneuf, rue Aubert.

M Despars et sa famille, on s'en souvient, demeuraient autrefois au milieu de nous et jouissaient de l'estime générale; ces dames sont donc accueillies aujourd'hui avec plaisir et ont pu renouveler beaucoup d'anciennes connaissances.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Despars se porte bien et que sa position, conquise du reste par droit de mérite, est fort enviable.

M BORDEN

Nous lisons le bel éloge suivant de M Borden, dans un journal indépendant :

Le chef de l'opposition est en route pour la Nouvelle-Ecosse. Il rencontrera ses amis de Montréal, aujourd'hui, demain et lundi. Puis il partira pour Halifax.

M. Borden est âgé de cinquante ans. Il a célébré il y a quelques jours l'anniversaire de sa naissance.

M. Borden est un jeune parlementaire. Il est peu d'exemples qu'un député entré au Parlement sans expérience préalable, ait conquis aussi vite le prestige et l'influence politique dont M. Borden peut à bon droit s'honorer aujourd'hui.

Dans les deux dernières sessions surtout, il a fait preuve d'une grande connaissance des affaires publiques, et de très sérieuses qualités de chef de parti.

On ne saurait dire avec vérité que c'est un homme étincelant, captivant, comme l'était sir John A. Macdonald.

Sir John était un fascinateur hors ligne, et à cette fascination il ajoutait une profonde connaissance des hommes et des choses du Canada, auxquels il avait été mêlé pendant près de 40 ans.

Le choix de M. Borden par le parti conservateur est le meilleur qui pouvait être fait dans les circonstances.

Dans un pays comme le nôtre, il importe que les chefs de parti soeint des hommes sans préjugés.

Sous ce rapport M. Borden est l'égal de sir Wilfrid Laurier.

Le chef de l'opposition, avocat de haute réputation et de probité reconnue, est un debater de premier rang. C'est un studieux et un persévérant.

Il visitera, sans doute, de nouveau la province de Québec. Il y est avantageusement connu.

Il est respecté par les deux partis politiques.

Lorsqu'il a pris son siège dans la Chambre des Communes, M. Borden ne savait pas la langue française. Il la parle aujourd'hui d'une manière convenable.

Il a compris qu'il est du devoir d'un chef de parti de connaitre l'idiome d'un groupe aussi important que l'élément français.

M. Borden vient de la Nouvelle-Ecosse, où sont nés tant d'hommes distingués qui ont fait l'orgueil de notre scène politique : sir Joseph Howe, sir Chs. Tupper, sir John Thompson, M. Jones, M. Fielding, etc. Il est trop tôt encore pour prédire avec assurance le résultat de la prochaine lutte, mais il est incontestable qu'elle sera plus ardente que celle de l'année 1900.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—A louer une jolie résidence sur la rue Provencher. S'adresser à M. Jos. Dumouchel.

—M. Vézina Couture a acheté un char de gros chevaux de travail qu'il vendra à bon marché.

—Le R. P. Blain S. J., est parti hier pour l'Hôpital, où il subira une opération pour l'appendicite. Il est sous les soins de M. le docteur Dubuc.

—M. le docteur Lambert a maintenant deux magnifiques maisons lui appartenant, à côté de sa propre résidence, rue Dumoulin.

—Melle J. Martin, de Saint-Paul, Minn., est en promenade depuis quelques jours chez sa mère, Madame Martin de cette ville.

—Les Révérends Frères Georges, Joseph, Simon et Eugène sont arrivés samedi matin de Dayton, Ohio et continueront à enseigner à l'Académie Provencher.

—Hier soir, avait lieu au Bazar, une charmante réunion d'amis. Les organisateurs et les participants de cette fête peuvent se féliciter les uns les autres.

—Perdue—Une paire de lunettes en or, depuis le bureau de poste de Saint-Boniface, au magasin Robinson, Winnipeg, parcours par le pont C. N. R. S'adresser à nos bureaux pour récompense.

—Demandez le "Gin Liqueur" en vente dans tous les hotels de Saint-Boniface et au magasin de liqueurs de J. B. LECLERC, agent spécial, ainsi que le Whisky Mountain Dew ; Vin Oporto cognac Rojée et cigars de choix.

—M. Marius Cinq-Mars, fils de Gédéon Cinq-Mars, de cette ville, est arrivé de Montréal samedi ; on sait que M. Cinq-Mars est un des plus brillants élèves de l'Ecole Polytechnique de Montréal.

—M. L. E. Monty, vient de peindre un superbe fond de scène pour l'Hospice Taché ; cette toile est un décor à la crèche de Bethléem qu'on installera à l'Hospice durant les fêtes de Noël. M. Monty est reparti dimanche pour les Etats-Unis où son pinceau est de plus en plus apprécié à mesure qu'il est mieu connu.

—Il y avait à l'Exposition une intéressante galerie de peinture. M. V. Long, l'artiste bien connu de tout l'Ouest, est arrivé bon premier contre d'assez nombreux concurrents ; son œuvre principale, celle qui lui a valu le grand prix, est un portrait de madame A. J. H. Dubuc, de Winnipeg.

—M. J. N. Millette, représentant de la Beaver Rubber Clothing Co., de Montréal, est en voyage d'affaires à Winnipeg depuis quelques jours. M. Millette est un des anciens 'boys' de Saint Boniface ; il occupe aujourd'hui une position importante comme représentant de cette maison dans l'Ouest.

Nous lui souhaitons bienvenue et bon succès.

—Nous publierons mercredi prochain, ne pouvant le faire aujourd'hui faute d'espace, un rapport de la convention médicale canadienne-française tenue à Saint-Boniface ces jours derniers.

—Les Dames Patronnesses de l'Hôpital de Saint-Boniface offrent des remerciments bien sincères à tous ceux qui les ont aidées durant les deux semaines qu'a duré l'exposition. Ces Dames ont rencontré chez tous une bonne volonté vraiment étonnante; la charité sous toutes les formes, des dons généreux et variés ainsi qu'un personnel nombreux et dévoué leur ont permi de servir des repas succulents. Aussi, malgré le désavantage d'un site relégué loin en arrière des bâtisses principales, elles espèrent que les recettes seront assez bonnes.

DECES

En cette ville le 9 courant, à l'âge de deux mois Zénon, Damien, enfant de M. Michel Toupin.

Ville De Saint-Boniface.

TERRASSEMENT DE RUE ET CONSTRUCTION DE TROTTOIR.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

Un trottoir de cinq pieds quatre pouces de largeur, en madrier de pin, sur le côté Sud de la rue Notre Dame depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Maisonneuve. Coût approximatif $357 00.

Terrassement et nivellement de la rue Kitson, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue du collège. Coût approximatif $370.40.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle sera fait le dit trottoir, et sur les deux côtés de la rue où sera fait le dit terrassement, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 27 juillet 1904.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

A L'ENCLOS

VENTE A L'ENCHERE

Une jument couleur cendré-rouge, face blanche, les quatre pieds blanc, la crinière coupée courte, marqué O sur la hanche droite.

Aussi deux veaux couleur rouge et blanc, aucune marque visible, mises à l'enclos public le 12 de juillet 1904; en vente le 11 courant à 2hrs p. m. à l'enclos public en arrière de l'Hotel de Ville.

LIG. GAGNE
Gardien d'Enclos.

Saint-Boniface, 3 aout 1904.

Une Bonne Colonisation

M. l'abbé Gaire est arrivé de France à la fin de la semaine dernière avec environ deux cents immigrants. C'est l'un des plus forts contigents qui nous soient jamais arrivés de ce côté. Les nouveaux colons se fixeront, quelques-uns dans la Province, la plupart, plus à l'Ouest.

Ces renforts viennent surtout de la Bretagne.

Nous souhaitons cordiale et chaleureuse bienvenue à ces français de France.

Personnel du College de Saint Boniface pour l'annee scolaire 1903-04

Recteur : R. P. J. Dugas ; Préfet des Etudes et de la Discipline : R. J. Carrière ; Procureur : R. P. O. Plante assistant procureur et sous-préfet de ; R. P. Veilleux Sous-Préfet de discipline : R. P. d'Orsennens. Cours classique : Philosophie : R. P. F. Descoteaux ; Rhétorique et Belles-Lettres : R. P. Chosegros ; Sciences : R. P. J. Blain ; Hautes Mathématiques : R. P. G. Robichaud ; Versification : R. P. Lawrence Drummond ; Méthode : R. P. F. X. Robichand ; Syntaxe : R. P. G. Leclaire ; Eléments-Latins : R. P. J. Garaix ; Cours Commercial : 1ère division : R. P. McDonald ; 2ème division : R. F. Kennedy ; 3ème division : R. F. Reynolds. Cours préparatoire : M. l'abbé Magnan.

Les RR. PP. G. Lebel et A. Arcand sont repartis pour Montréal, où ils enseigneront au collège de Ste-Marie.

Les élèves seront, cette année, plus nombreux que jamais, nous affirme-t-on. Nous nous en réjouissons, et pour le Collège et pour l'Ouest français.

Dans le Monde Pedagogique

Au nombre des candidats qui ont subi avec succès les examens préparatoires à l'enseignement, nous relevons avec plaisir les noms suivants :

Melles Antoinette Dupuis, de Ste-Anne, Yvonne Kéroack, Victoria Paradis, Valentine Desautels, Robertine Gosselin, Anna Morrin, Ad. Gauthier, Augustine Magnan, Edouardina Savoie, Marguerite Beauchemin, Alma Champagne, Blanche Péloquin, Augustine Laurendeau, Albertine Desautels, Laetitia Germain, Elodie Lacerte, Maria Marcoux, Marie-Jeanne Bérubé, Marie-Anne Landry, Alma Laurin, Louise Samard, Annonciade Patenaude, Anna Roy, I. Boiteau, Marie. M Bohémier, Léontine Desaulniers, Marie-Louise Gelley, Bertha Colombe, Joséphine Lavallée, Clara Nadeau, Thérèse Turenne, Amanda Turenne.

MENUS PROPOS

LE DINER DE L'ACROBATE

Un monsieur entre au restaurant et commande son diner :

—Vous me donnerez, dit-il, du café, ensuite un fruit, puis du fromage, après quoi je prendrai un rosbif, puis un potage au vermicelle.

—Pardon ! fait le garçon ahuri, mais il me semble que monsieur doit se tromper, il commande son menu juste à l'envers.

—Je sais, fait le client, mais comme je suis acrobate aux Folies-Bergère, et que tout à l'heure je vais me tenir sur les mains, les jambes en l'air et la tête en bas, mon diner se trouvera placé exactement comme il doit l'être.

***

CAFÉ

On nous raconte une jolie gaffe commise par une personnage que nous nommerons X... Ce qu'il y a de plus piquant dans l'aventure, c'est que X... fait partie du Protocole.

La chose se passa à un diner de cérémonie donné à l'occasion de Noël.

Imitant un ancien usage anglais, la maîtresse de maison avait fait placer sur la table une énorme dinde rôtie qui trônait majestueusement sur un plat d'argent quand les convives pénétrèrent dans la salle à manger.

X... se trouvait placé juste en face de la superbe volaille.

—Ah ! s'écria-t-il, on m'a placé à côté de la dinde !

Et comme sa voisine eut un soubresaut en entendant cela, il se hâta d'ajouter en désignant la dinde.

—C'est de celle qui est rôtie que je parle.

Ville de Saint-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales les travaux suivants, savoir:

1o. Un canal d'égout souterrain sur la rue Tessot, depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald. Coût approximatif $1256.00.

2o. Un canal d'égout souterrain sur la rue Archibald depuis la rue Plinguet jusqu'à la rue de la Mission. Coût Approximatif $8,301.50.

3o. Un canal d'égout souterrain sur la rue Plinguet, de la rue Archibald au chemin Dawson. Coût approximatif $ 2420.00

4o. Un canal d'égout souterrain sur la rue de la Mission, depuis la rue Archibald jusqu'à la jonction des rivières Rouge et Seine Coût approximatif $ 604. 0

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux rues ci-dessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2.00 par pied de front pour la construction de l'égoût

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux ou de ceux d'entre eux qui seront faits et cotisera et prélèvera, annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits travaux pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, ou aucun d'eux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 9 août 1904

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No. 30

LE RENEGAT

TROISIÈME PARTIE

LES CORRUPTEURS

VII

DIEU DANS L'HOMME

Partir en mission c'est s'engager à ne vivre en moyenne que dix ans, et si, par grand hasard, on revient au pays natal, on rapporte quelqu'unes des maladies chroniques qui sont comme l'impôt dont l'Asie et l'Afrique frappent les Européens.

Le P. Dominique avait rapporté du Tonkin la fièvre contractée dans les rizières du Delta et les forêts d'aréquiers.

Des accès périodiques le couchaient dans son lit plus faible qu'un enfant. Les grandes fatigues qu'il s'était imposées pour l'œuvre des Enfants Bleus, augmentèrent l'intensité de ces accès.

Ils commençaient par un malaise général, une lassitude dans les membres, accompagnée quelquefois de nausées. Le froid s'emparait des mains et des pieds puis gagnait tout le corps par de grands frissons se propageant de proche en proche, à la façon des ondes sonores. Il claquait des dents. En même temps la peau pâlissait, se contractait, se plissait aux extrémités, prenait une teinte bleuâtre. Les doigts perdaient leur finesse de toucher. La respiration sortait en sifflant de la poitrine haletante et la voix était cassée, comme il arrive après les très grandes fatigues. Le pouls devenait fréquent et des douleurs couraient dans la tête, dans les bras et les jambes, aux coudes, aux jarrets, dans les reins et les épaules.

Après une ou deux heures de cet état, et les frissons de froid et de chaleur, une réaction se produisait. Le sang se portait du centre aux extrémités, détendait la peau qui devenait brûlante, rougissait la face, envahissait le cerveau et rendait le mal de tête plus intense, plus lourd. Les douleurs musculaires augmentaient et la peau devenait très sensible. Le pouls battait avec force et le cœur semblait vouloir défoncer les parois de la poitrine.

Cet état douloureux durait parfois une ou deux journées, puis la transpiration, provoquée par des boissons chaudes, commençait à couler du front et du cou, devenait bientôt très abondante et ruisselait de tout le corps. Il éprouvait alors le besoin de dormir et, au réveil, se trouvait dans un état de grande faiblesse.

Ainsi le missionnaire sacrifie toute sa vie à son oeuvre et, même rentré en France, ne peut sauf dans des exceptions bien rares, goûter un repos complet.

Le P. Dominique sortait d'un de ces accès de fièvre, quand, le lendemain de la mort de Robert, il fut tout étonné d'apercevoir, de la fenêtre de sa chambre, Deventer gravissant le chemin qui menait au Moustier.

Après la scène qui s'était passée entre Bonchamps et lui, Simon s'était dit que le projet de mariage entre Isaac et Célestine était renversé et, ma foi, il n'en était pas fâché. Il revint chez son neveu et lui raconta qu'il venait d'avoir une violente querelle avec l'écrivain et que lui, Isaac, ne pouvait plus songer à épouser Célestine.

Le jeune homme ne l'entendit pas de cette façon, et s'informa des motifs de la querelle. Deventer répondit évasivement qu'elle avait été occasionnée par des questions d'intérêt. Gorcum ne le crut pas, et, comme son oncle ne pouvait lui raconter la scène telle qu'elle s'était passée, il l'accusa d'essayer de le détourner dans ce mariage et d'imaginer, pour atteindre ce but, toute sorte de manoeuvres qui heureusement ne réussiraient pas. Il ajouta qu'il était inutile de s'opposer à son inclination, que les obstacles ne feraient au contraire que le raffermir dans sa résolution, qu'il en avait assez de vivre en tutelle et que si son oncle ne voulait pas l'aider à obtenir la main de Mlle Bonchamps, il cesserait de vivre avec lui. Il saurait bien conclure seul ce mariage.

Deventer baissa la tête sous cette violente sortie. Il ressentait pour son neveu l'idolâtre affection d'une mère pour le dernier survivant de ses enfants. Il avait résumé sa vie en deux formules : rendre Isaac heureux, lui procurer tous les plaisirs, satisfaire à tous ses caprices, et se réserver pour lui-même le travail, les soucis et les déboires.

Il serait mort de douleur si le jeune homme l'avait quitté. Celui-ci le savait bien et c'était son ultimatum, quand il voulait obtenir quelque chose de difficile. Puisque le neveu voulait à toute force ce mariage, il devait travailler à lui en applanir les voies. Il appliqua aussitôt toutes ses facultés à la recherche d'un plan.

Car comment faire maintenant ? La scène du lit de Robert n'avait-elle pas creusé un abîme entre les deux hommes ?

Entre les deux hommes ? Non ! Chez Bonchamps était-ce l'homme, était-ce le prêtre qui avait lutté contre Simon ? C'était pour garder un dépot confié au prêtre, par un mourant, en confession. L'homme devait-il oublier qu'il avait jeté Deventer contre le mur ? Le prêtre lui imposerait-il l'ignorance sur ces faits ? Ou bien, userait il de l'autorisation que Robert lui avait donnée, de se servir de ses révélations ? Questions difficiles à résoudre pour un ignorant.

Dans le doute, il ferait bien de se ménager un allié auprès de la famille Bonchamps. Il ne douta pas que le résultat de ce qui s'était passé dans la maison de Robert, ne fût un rapprochement entre Gustave et le P. Dominique, soit que le premier, ne pouvant opérer par lui-même la restitution, sans dévoiler son passé, prît le missionnaire de faire parvenir l'argent volé à son légitime propriétaire, soit qu'il en éprouvât simplement une modification dans ses idées, et ressentît le désir de se rapprocher de l'Eglise.

Dans l'une comme dans l'autre supposition il verrait prochainement le missionnaire. Il fallait donc, avant cette visite, prévenir l'esprit de ce dernier en faveur de Gorcum. La vanité du banquier regimba à l'idée de cette démarche, mais le dévouement de l'oncle l'emporta.

Voilà pourquoi Deventer montait au Moustier. Il fut étonné de la pauvreté de la chambre du P. Dominique : une grande pièce carrelée, blanchie à la chaux, une couchette en fer couverte d'une mauvaise couverture, deux chaise de paille, une table en bois blanc sur laquelle se trouvaient des lettres et des brochures, contre le mur, un Crucifix et une tablette de bois blanc supportant une trentaine de volumes.

Le P. Dominique lisait son bréviaire en se promenant de long en large. Aux coups frappés par Deventer, il ferma son livre, ouvrit la porte et attendit l'explication de la visite.

Le banquier salua humblement et, d'un ton mielleux, dit cette phrase préparée d'avance ;

—Connaissant votre sagesse, et ayant entendu vanter par un grand nombre de personnes la prudence que vous apportez en toute chose, je viens vous demander conseil.

—Voilà beaucoup de compliments pour commencer, se dit le P. Dominique. Il vient réclamer de moi autre chose qu'un conseil. Regardons-le venir.

Et, au lieu de répondre il inclina simplement la tête en signe d'attention.

—Je désire continua Simon, consacrer une certaine somme, par an à de bonnes œuvres. J'ai réfléchi qu'il vaut mieux assurer un revenu toujours à peu près le même à la charité, que de donner irrégulièrement de grosses sommes. J'appliquerai à cette libéralité un tant pour cent sur les bénéfices de la Société des Mines de Laokai. Je ferai facilement consentir les actionnaires à prélever cette somme sur les fonds mis à la réserve, à chaque exercice.

Deventer n'avait pas l'intention de donner le moindre centime. D'ailleurs, l'eût-il voulu, que cela lui eût été impossible, la Société ne devant jamais distribuer que des dividendes fictifs. Malgré cela, il ne pouvait s'empêcher de chercher, pour cette charité qui ne serait jamais accomplie, un plan qui lui permettrait de ne pas délier les cordons de sa bourse, et qui lui rapporterait la réputation d'agir en ami de l'humanité.

Le missionnaire remarqua ses calculs et se tint encore plus sur ses gardes. Il se contenta de témoigner par un signe de tête qu'il écoutait.

—Quelle œuvre me conseillez-vous de faire profiter de cette libéralité ?

—Une des plus humbles, répondit le P. Dominique, celle des Petites Sœurs des Pauvres ou, si vous le préférez, celle des Enfants Bleus.

—Je préfère cette dernière. Une somme de 2 ou 3,000 francs par an ne sera rien pour moi et aidera vos orphelins. Cette somme vous paraît-elle suffisante, ou croyez-vous que je doive l'augmenter ?

—Faites le plus que vous pourrez. Dieu vous en tiendra compte.

—C'est donc entendu ; je proposerai les Enfants Bleus.

Deventer se leva et fit mine de s'en aller, mais, sur le pas de la porte il rentra, comme se ravisant subitement.

—Puisque je me trouve chez vous je serais bien naïf de ne pas en profiter. Vous m'excuserez, dit-il de son ton le plus bon enfant, d'abuser de vos instants, mais j'ai si rarement le bonheur de causer avec un homme en qui je puisse mettre toute ma confiance ! Vous m'avez donné un bon conseil, rendez-moi encore plus votre obligé en m'en donnant un second. Mon neveu Isaac, dont vous avez entendu parler, et qui est un jeune homme rempli de qualités, désire épouser Mlle Bonchamps. Que pensez-vous de ce mariage ?

(A Suivre).